

RELEVÉ DE DECISIONS
CA plénier du 8 Octobre 2009 à 8h30
Patrick Capolsini

Document n'ayant aucun caractère officiel et n'engageant que son auteur
Notes prises en séance

Représentants MCF :

- **Présents : P. Capolsini, JM Chapuis, J. Munoz, S. Richaud, N. Schmitt, K. Maamaatuaiautapu**
- **Absents : aucun**

Représentants PR :

- **Présents : M. Debene, JM Goursaud, L. Peltzer, P. Bianchini, E. Conte**
- **Absents : P. Ortega (procuration)**

POINT 1 : Approbation des procès-verbaux des séances des conseils d'administration des 03 et 10 septembre 2009.

Adoptés.

POINT 2 : Information : « Projet jeunes ».

Arrivée de P. Capolsini (qui était en cours)

- Petit historique du projet par JM Goursaud qui en est également l'auteur
- Notre projet a été retenu (165 sur 500), nous attendons la notification du montant exact et final du financement suite aux réponses que nous avons donné au Ministère il y a quelques jours
- Nous avons deux fois plus de bacheliers Pro et Techno qu'en métropole sans doute en partie lié au manque de places disponibles en BTS
- L'idée du projet est de donner une « nouvelle chance » à 3 groupes de 25 étudiants (un par département) en les « sortant » du cursus normal pour leur proposer un cursus de « remise à niveau » afin de peut-être leur permettre de suivre l'an prochain
- Sélection des étudiants et engagement de ceux-ci à suivre le programme sur la moitié du S1 et tout le S2.
- Enseignements : expression écrite et orale, C2I, Anglais, Communication, disciplines fondamentales en fonction du département d'origine
- Cette démarche doit être soutenue par les autorités du Pays
- L'expérience sera soumise à évaluation par l'ISPF et notre collègue Ph. Bachimon qui s'est déclaré volontaire

Remerciements de la Présidente aux acteurs du projet. Nous devons toutefois attendre la notification des crédits avant de véritablement démarrer l'opération.

POINT 3 : Personnels.

Les BIATOS sont traités avant les Enseignants-chercheurs donc point 3.2 traité avant point 3.1.

- **3.1 Enseignants et enseignants-chercheurs.**
- **3.1.1 Demande de changement de laboratoire de rattachement.**

Demande de l'un de nos enseignant-chercheurs actuellement en poste et intégré à l'équipe GEPASUD (A. Guarino -Physicien) d'être rattaché à un laboratoire de Lyon et non plus à GEPASUD.

- Rappel de la réglementation et détail de la demande l'intéressé par la Présidente
- La Présidente demande à **ne pas raisonner sur ce cas d'espèce mais à établir des règles générales**
- Il s'agit d'une mesure dérogatoire et exceptionnelle car nous devons concentrer un maximum de forces dans nos équipes reconnues

- Conditions qui doivent être appliquées à toutes les éventuelles prochaines demandes de collègues :
 - Etablissement d'un projet de recherche clair par l'intéressé
 - Avis favorable des laboratoires intéressés (labos de départ et d'accueil)
 - Avis favorable du CS plénier
 - Publications devront faire apparaître l'UPF et le laboratoire d'accueil
 - Service d'enseignement équilibré sur les deux semestres
 - Autorisations d'absence accordées au vu de demandes circonstanciées

Keitapu indique que la mention d'un enseignement équilibré entre les deux semestres est superflue car cela fait partie de notre travail.

S. Richaud indique également que des responsabilités pédagogiques sont incompatibles avec un aménagement de service non équilibré entre les semestres.

P. Bianchini : un EC faisant sa recherche en dehors de l'établissement devrait au contraire s'impliquer plus fortement au niveau pédagogie et administration.

Interrogations d'un membre « extérieur » sur le fait qu'un tel rattachement pénalise le Pays en le privant d'un potentiel de recherche par ailleurs très limité en PF.

Avis favorable, unanimité.

- **3.1.2. Demande de transfert croisé d'emplois.**

Le même enseignant-chercheur (section 28) recruté en 2001 demande un échange croisé avec un enseignant-chercheur d'informatique (section 27) de Nîmes.

Rappel de la procédure :

- Accord des deux intéressés
- Avis favorable du CS
- Décision du CA
- Proposition du comité de sélection constitué à cet effet par le CA sur proposition du CS
- Avis du CA restreint sur la proposition du comité de sélection
- Décision du Président
- Avis favorable du CNESER pour l'échange

- Le laboratoire GEPASUD a émis un avis unanimement défavorable à l'intégration du candidat proposé au sein du laboratoire
- Le département Sciences n'a pas été consulté (alors que le demandeur est Directeur de ce département !), il y a un changement de section donc le département doit être consulté
- Le CS de Mardi a émis un avis défavorable

Intervention de Keitapu : ce collègue cherche à partir par tous les moyens, il a déjà fait plusieurs demandes. Diverses interventions des collègues (P. Bianchini, N. Schmitt, P. Capolsini) pour donner les points de vue du laboratoire et des collègues de Sciences. Il est en particulier clairement indiqué que tous les collègues sont favorables au principe du départ de l'intéressé mais pas à n'importe quel prix pour l'UPF, il est impératif de proposer un échange avec un collègue qui trouvera aisément sa place au sein de nos équipes pédagogiques et de recherche.

Un « extérieur » indique que si deux autres instances compétentes de l'établissement (labo et CS) ont émis un avis défavorable, il serait peu raisonnable de donner ici un avis favorable.

Contre le transfert, unanimité moins une abstention.

- **3.1.3 Utilisation des emplois vacants ou susceptibles d'être vacants.**

A ne pas déclarer vacant : MCF Littérature comparée (EC en disponibilité pour éducation d'enfants)

Unanimité

Susceptibles d'être vacant :

- PR Géographie (fin de délégation)

Unanimité

A déclarer vacant :

- PRAG Mathématiques IUFM coordonnateur de filière PE (fin de séjour) ➔ réorienté « sans discipline » car la coordination de la filière est le besoin principal
- PRAG Histoire-Géo IUFM filière PE (fin de séjour)

Unanimité

A déclarer susceptibles d'être vacants :

- PRAG Sciences Physiques IUFM (fin de premier séjour)
- PRAG Lettres Modernes IUFM (fin de premier séjour)
- PRAG Mathématiques IUFM (fin de premier séjour)
- PRAG Mathématiques UPF (fin de premier séjour)

Unanimité

Réorientation d'un emploi vacant : PRAG Anglais IUFM à réorienter en PRCE Langues Polynésiennes filière PE.

Le directeur de l'IUFM indique que ce collègue n'effectuait que la moitié de son service dans la filière PE ➔ la demande de passage en langues Polynésiennes dans laquelle il n'y a qu'un unique titulaire

Unanimité

3.1.4 Créations d'emplois.

- Aucune création annoncée par le Ministère, cette demande a donc toutes les chances de ne servir absolument à rien !
- Aucune transformation possible car aucun départ en retraite ou autre
- Demandes des départements :
 - DEG : PR Droit Public, ½ ATER Droit privé + ½ ATER Droit public
 - Sciences : MCF Biologie, MCF Informatique, PR Mathématiques, MCF Chimie
 - Lettres : MCF Anglais
- Rappel de nos demandes de l'an dernier : MCF Info, PR Droit public, MCF Anglais, MCF Biologie, PR Histoire
- Le CS propose que le CA demande et classe les postes suivants : MCF Anglais, MCF Biologie, PR Droit public
- Le département de Lettres a demandé à pourvoir le MCF d'Anglais au titre de l'article 26.2 spécifique à la promotion des PRAG ayant soutenu une thèse et étant qualifiés sur les listes de MCF
- Mme la Présidente propose de placer le poste d'Anglais en numéro 1 mais une discussion s'engage faisant essentiellement ressortir que :
 - Les besoins en Biologie semblent importants avec le GOPS, la possible UMR, le pôle de compétitivité et l'élargissement du PCEM à la formation des infirmiers et des pharmaciens
 - Les besoins en enseignement d'Anglais sont énormes, de l'ordre de 900 heures assurées par des vacataires (interventions de S. Richaud et P. Capolsini)

Au final et après une discussion relativement longue, l'affichage de notre politique de recherche en Biologie semble plus important aux membres du CA qui pensent également que si le Ministère dispose d'un contingent spécifique au titre de l'article 26.2, le classement en position 2 ne sera peut-être pas un véritable obstacle.

Classement proposé :

1. MCF Biologie en délégation
2. MCF Anglais au titre du 26.2
3. PR Droit public

Unanimité

➤ 3.2 BIATOS.

La Ministre a annoncé que l'enseignement supérieur et la recherche ne serait pas concerné par le non renouvellement d'un départ en retraite sur deux.

Dans les applications nationales pour les postes, il n'y a plus de séparation entre postes BIATOS et postes d'EC et surtout aucune possibilité de demander des créations d'emplois.

➤ 3.2.1 Utilisation des emplois vacants ou susceptibles d'être vacants.

BIATOS Vacants :

- Directeur de la BU (fin de séjour) → mutation
- Bibliothécaire (fin de séjour) → mutation
- IGE Contrôle de Gestion (fin de séjour) → mutation
- Directeur DRH (fin de séjour) → mutation
- IGE Centre de Ressources Informatique (fin de séjour) → mutation
- IGE Ex Direction de la scolarité (fin de séjour) → mutation à redéployer au service de la logistique
- IGE Formation continue (fin de séjour) → mutation à redéployer à la CRI
- Technicien CRI (fin de séjour) → mutation
- Technicien Logistique (fin de séjour) → mutation à redéployer à la formation Continue

Adopté, unanimité.

BIATOS Susceptibles d'être vacant :

- Secrétaire à la scolarité (fin de premier séjour)
- Secrétaire à la DRH (fin de premier séjour)
- Technicien de laboratoire Chimie (fin de séjour demandé par l'agent en poste)

Adopté, unanimité.

➤ 3.2.2 Transformations et publication d'emplois vacants.

- Logistique → transformation en Secrétaire général adjoint pour palier aux nouvelles charges liées au passage aux « compétences élargies »
- Attaché à la BU (fin de séjour) → transformation en SAENES, mutation
- Attaché à l'agence comptable (fin de séjour) → transformation en SAENES, mutation
- Adjoint DRH (fin de contrat d'un CDD) → transformation en ASTRF
- Adjoint Présidence (départ titulaire) → transformation en ASTRF

Adopté, unanimité.

➤ 3.2.3 Créations d'emplois.

Il sera demandé par courrier séparé au Ministère (chances d'aboutir très très limitées).

- Un technicien de Biologie (très ancienne demande)
- Adjoint chargé de l'accueil et de la sécurité

Adopté, unanimité.

➤ 3.3 ATER : Supports d'ATER vacants ou susceptibles d'être vacants.

- Droit privé (fin de contrat) → publier vacant

Unanimité

- Droit public (fin première année) → publier susceptible
- Géographie (fin première année) → publier susceptible
- Langue et littérature Espagnole (fin première année) → publier susceptible

Unanimité

➤ 3.4 Additif aux emplois mis à la disposition de l'IUFM.

Nous avons voté le principe de laisser à l'IUFM les postes de l'IUFM qui seraient attribués à l'UPF. Il y a :

- 15 emplois de PRAG et PRCE + 1 IA/IPR (le Directeur actuel) + ½ poste de PRU en langues Polynésiennes qui avait été créé en 1998 au bénéfice de l'IUFM et de l'UPF de l'époque
- 5 emplois de BIATOS (1 A, 1 B et 3 C)

Unanimité

POINT 4 : Questions financières et comptables :

➤ 4.1 Sortie d'inventaire.

L'inventaire des biens de l'UPF et de l'IUFM fait apparaître un certain nombre de matériels à sortir de l'inventaire. Le travail d'inventaire est indispensable avant le passage aux compétences élargies. Tous les matériels doivent être étiquetés et entrés en inventaire.

P. Bianchini indique que certains matériels sont encore utilisés alors qu'il est proposé de les sortir de l'inventaire → faire quelques modifications.

Unanimité après modifications.

➤ 4.2 Amortissements.

Harmonisation des durées d'amortissement des biens de l'UPF et de l'IUFM.

Unanimité

➤ 4.3 Intégration comptable de l'IUFM.

Ce point ne peut être abordé en l'absence de l'agent comptable (excusé pour maladie) → reporté au prochain CA

➤ 4.4 D.B.M. n° 3/2009 de l'université de la Polynésie française et des œuvres universitaires.

- Phase de restructuration du bât A sera débutée début 2010 → 98,5 MFCP retirés des recettes au titre des constructions
- Crédits courants IUFM : nous recevons 38% contre 62% à l'UNC alors que la clef de répartition retenue pour le fonds de roulement est de 46/54 !! → obligation de réduire d'environ 9 MFCP les crédits qui avaient été ouverts au titre de l'IUFM
- Diminution de 2,1 MFCP des recettes liées à la PEDR suite à la décision du Ministère de ne plus indexer ces primes
- Dotation aux amortissements de 51 MFCP (remplacement des matériels en fin de vie)
- Intégration d'environ 4,5 MFCP de nouvelles recettes pour le WIFI et le PODCAST qui sont des crédits arrivés de Paris dans le cadre du plan anti grippe
- Beaucoup d'autres choses ...

Unanimité

➤ 4.5 Attribution de subventions à l'amicale du personnel et à la Chorale universitaire.

- Amicale : 250 000 FCP pour le Noël des enfants du personnel (comme les années précédentes)
- Chorale : 250 000 FCP pour le paiement du pianiste et l'organisation des concerts

Unanimité

➤ 4.6 Attribution de subvention aux associations d'étudiants.

La CEVE s'est prononcé à l'unanimité pour une subvention de 660 000 FCP à l'association *Te Ui Mata* pour la publication des numéros 25 et 26 et le prix littéraire des étudiants au prochain salon du livre.

Unanimité

POINT 5 : Primes de responsabilités pédagogiques, et administratives et décharges de service pour l'année universitaire 2009/2010 :

➤ 5.1 de l'université de la Polynésie française.

Changements pour les primes administratives :

- Passage de 45 à 60h eq TD pour les 3 vice-présidents, il faut noter que les 3 VPs s'engagent à effectuer des enseignements **gratuitement car ils ont une décharge complète de droit**
- Création d'une prime de 48h eq. TD pour les 5 directeurs d'équipes de recherche
- Plafonnement à 60h eq. TD en cas de cumul de primes administratives.

Unanimité

Changements pour les primes pédagogiques :

- Enseignants référents ajout d'un palier à 60 inscrits (8h pour moins de 60h, 12h entre 60 et 100)
- Un rapport circonstancié devra être rempli par les référents, un modèle sera fourni par l'administration

Unanimité

- 5.2 de l'IUFM, école interne de l'UPF.

Il s'agit de reprendre cette année les pratiques existantes (l'année étant déjà commencée) mais ces primes devront impérativement être remises à plat pour l'an prochain.

Unanimité

POINT 6 : Scolarité :

- 6.1 Règlement des études, de l'année de préparation aux concours de recrutement de professeurs de lycée, de collège et de lycée professionnel de l'IUFM, école interne de l'UPF.

Travail conjoint de l'IUFM et d'EC concernés pour des mesures transitoires valables uniquement cette année.

Les étudiants inscrits en MI à la rentrée 2009 ne pourront être nommés fonctionnaires stagiaires en cas de réussite que s'ils justifient de la validation de leur année au niveau d'un MASTER 1. Parmi les 131 étudiants inscrits, 121 sont dans cette situation. Pour que ces étudiants puissent être recrutés en 2010 et en l'absence d'un MASTER, les universités sont tenus de délivrer 60 crédits aux étudiants sous certaines conditions, c'est tout le but de ce règlement.

Unanimité

- 6.2 Règlement du parrainage des majors de promotion 2009/2010.

Pas de changement du règlement.

Question : serait-il possible d'étendre aux formations de la FC ? Réponse : très grosse difficulté pour réunir un nombre suffisant de partenaires financiers afin d'assurer les 250 000 FCP de prix.

Autre question : Pourquoi ne pas calculer un major sur l'ensemble des 3 années au lieu de la seule troisième année car certains étudiants arrivent de BTS et obtiennent des équivalences pour entrer en troisième année ? Réponse : le diplôme est délivré en troisième année et les étudiants ayant obtenu plus de 20% des ECTS par équivalence ne sont pas éligibles (c'est explicitement écrit dans le règlement).

Unanimité

POINT 7 : Formation continue :

- 7.1 Dépliant des actions en formation continue pour l'année 2009/2010.

Apprécié et plus lisible que la présentation des années précédentes.

Intervention d'un représentant du Pays pour demander que le dépliant indique les formations financièrement soutenues par le Pays même si certains engagements financiers pris n'ont, au final, pas été respectés.

- 7.2 Inscription des étudiants préparant les concours CAPET et CAPLP en économie-gestion en 1ère année d'étude au vue de l'obtention d'un master.

Ces 21 étudiants ne pourront s'inscrire au concours que si ils sont inscrits conjointement à l'IUFM et à la Formation Continue.

Unanimité

- 7.3 Convention(s).

Avec le Ministère de la santé pour la formation à la prévention du suicide.

POINT 8 : Ecole doctorale :

- 8.1 Indemnisation pour la mise en ligne d'un enseignement destiné aux étudiants de l'école doctorale et le contrat type.

Il est proposé une rémunération à hauteur de 15h eq. TD.

Le contrat type est légèrement modifié en son article 4 afin que les intervenants fournissent un document facile à mettre en ligne.

Unanimité

POINT 9 : Logo de l'IUFM.

Le Président du CEPF avait proposé lors d'une précédente séance de faire intervenir gratuitement l'une de ses sociétés afin qu'un graphiste propose une maquette, c'est celle-ci qui est proposée.

Suggestion : supprimer « DE L' » dans la formulation « DE L'UNIVERSITE DE LA PF » → finalement non retenu

Les voiles semblent maintenant être dans le bon sens.

Unanimité

POINT 10 : Relations Internationales : Rapport d'activité, Festival de la jeunesse Océanienne à Suva.

Remise d'un rapport rédigé par le chargé de communication (L. Echalié). Sont partis : le chargé de communication, une étudiante de seconde année et un MCF de Chimie. La traduction a été assurée par une traductrice payée par l'ambassade de France à Fidji.

POINT 11 : Conventions (pour vote et/ou pour information).

Avec l'IRD pour les conditions et modalités d'hébergement de nos EC de Biologie et de Chimie qui ont déménagé là-bas.

Unanimité

Association « Tahiti Fa'ahotu » qui est l'association sur laquelle va se constituer le pôle de compétitivité « Valorisation des ressources naturelles et éco-innovation ». Pour le début nous sommes adossés au pôle de compétitivité de Bretagne avant de, si possible, devenir un véritable pôle. La liste des membres fondateurs sera communiquée ultérieurement aux administrateurs.

Unanimité

Renouvellement de la convention avec le BUCPF (Badminton) pour l'utilisation de la halle des sports avec augmentation de la participation financière de 200 à 300 000 FCP par an.

Unanimité

Diverses conventions pour information.

POINT 12 : Questions diverses.

- Un appel d'offre pour la gestion de la Cafétéria et du RU a été lancé. Les étudiants indiquent qu'ils sont très satisfaits de la Cafétéria actuelle même si certains fumeurs gênent.
- La Présidente informe de sa décision de remettre en jeu son mandat de Présidente le 19 Octobre prochain. Seuls les membres élus au CA (20 membres) seront amenés à participer à ce vote. La Présidente précise qu'elle n'a pas fait cette démarche plus tôt car il y avait des recours en justice contre les dernières élections.
- Demande de P. Capolsini de rappeler aux collègues que le contrôle des présences en TD et TP fait partie de nos obligations. La scolarité doit fournir des listes d'émargement adaptées (peut-être avec une colonne pour noter les absences injustifiées ou un format A3 ou A4 paysage avec des cases pour signer et pouvoir rapidement vérifier qui est absent). Les représentants étudiants sont tout à fait d'accord avec cette mesure.
- P. Capolsini déplore le départ de Monsieur le Vice-recteur car il souhaitait lui demander pour quelles raisons une trentaine de collègues n'avaient pas encore été payés de leurs heures complémentaires alors que l'UPF indique que la totalité des documents a été transmis en Juin au vice-rectorat. La question demeure donc en suspend : pourquoi un tel retard ?
- Les étudiants rappellent qu'il est indispensable de contrôler que les étudiants qui composent en examen sont bien les bons et non que d'autres composent en lieu et place de leurs camarades.

- Est-il normal que des équivalences pour une entrée directe en L3 soient données à des étudiants de BTS ? Il faudrait sans doute établir des critères stricts et objectifs pour le fonctionnement des commissions d'équivalence.

Séance levée à 12h30.